

Exercice - Délais de paiement, pénalités et revente à perte

Le magasin « Déco'Line » reçoit une facture de 3 200 € TTC datée du 10 mars, payable à 45 jours fin de mois (document 1). Vous déterminez l'échéance, les conséquences d'un retard et le seuil de revente à perte d'un article (annexe 1).

Document 1 : éléments

Facture fournisseur	3 200 € TTC, datée du 10 mars, payable à 45 jours fin de mois
Pénalités de retard prévues aux CGV	12 % l'an (base 360 jours) + indemnité forfaitaire de recouvrement
Article « lampe Soleil » acheté au fournisseur	prix catalogue 48,00 € HT, remise 15 % sur facture, frais de port 1,20 € HT par unité, taux de TVA 20 %

Annexe 1

Question	Réponse
Date d'échéance de la facture (jour du mois)	_____
Pénalités de retard pour 30 jours de retard (€)	_____
Indemnité forfaitaire de recouvrement (€)	_____
Seuil de revente à perte de la lampe, HT (€)	_____
Seuil de revente à perte de la lampe, TTC (€)	_____

Pour calculer le délai « 45 jours fin de mois », la DGCCRF admet :

- ☐ les deux méthodes, selon ce que prévoit le contrat
- ☐ une seule méthode : fin du mois, puis 45 jours
- ☐ une seule méthode : 45 jours, puis fin du mois

Vendre la lampe 44 € TTC serait...

- ☐ une revente à perte interdite
- ☐ une promotion légale avec prix barré
- ☐ une vente permise, au-dessus de 42 €